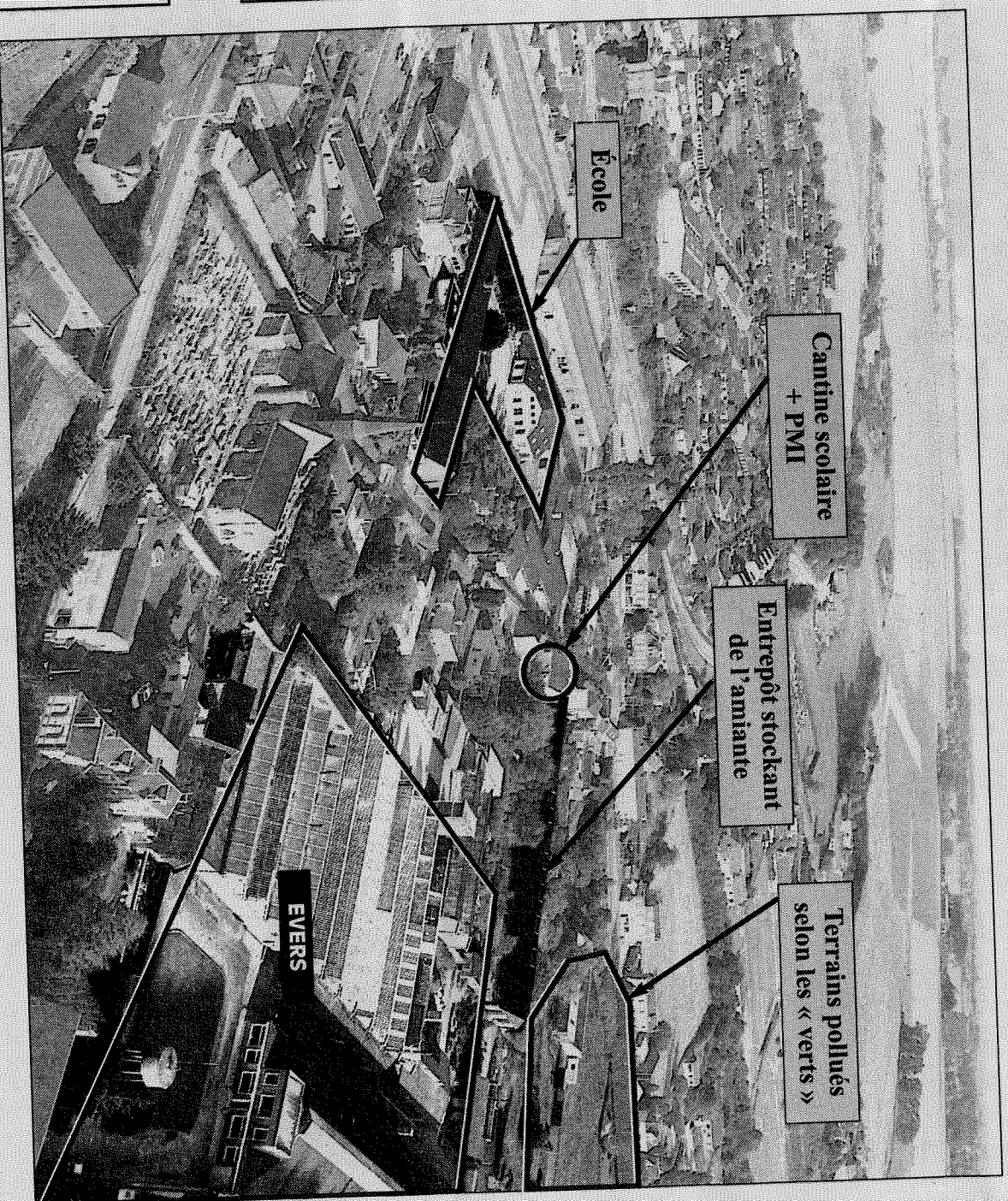


ALERTE A L'AMIANTE

Evers contre-attaque



Le site Evers dans la commune d'Epouville

Dans un courrier adressé à Gilbert Conan, maire d'Epouville, Joël Valette (conseiller régional des Verts) fait état d'un « réel danger de contamination à l'amiante » à proximité des établissements Evers. L'industriel stockerait la dangereuse fibre, et les terrains aux alentours seraient pollués. La direction de l'entreprise réagit hier, allant jusqu'à évoquer une cessation d'activités.

ES Verts de Haute-Normandie ont trouble l'habituel silence normand en annonçant vendredi, dans un courrier adressé à la mairie d'Epouville, que le site d'Evers serait gravement pollué par des poussières d'amiante. « *L'un des terrains* », écrit Joël Valette, conseiller régional, « *aurait été un terrain de décharge de déchets à l'amiante. Un bâtiment à l'air libre, car ne disposant ni de fenêtres ni de portes a été ou serait rempli d'amiante... Cet entrepôt serait miteux avec la cantine scolaire des classes maternelles et primaires* » d'Epouville. Et de demander à la mairie d'étudier le meilleur moyen de dépolluer

rapidement le site.

L'amiante, une fibre qui jusqu'en 1974 - date où un décret en interdisait l'usage dans le flochage de bâtiments - est sous certaines conditions cancérogène, estiment les spécialistes. Ce matériau a longtemps été utilisé comme un isolant et un anti-feu, mais ses effets nocifs sont nombreux (fibroses, cancer de la plèvre et du poumon), à tel point que certains cancers ont été reconnus comme des maladies professionnelles. Aux Etats-Unis, écrit Joël Valette, au cours des années 80, « *30 000 malades ont obtenu 100 milliards de francs d'indemnisation* », pour des maladies contractées par des salariés exposés à l'amiante.

Le projet d'implantation d'une surface commerciale (les Comptoirs modernes économiques de Normandie, magasin Stoc) sur les terrains incriminés a fait bondir les écologistes. « *Les travaux de terrassement nécessaires à l'implantation du magasin* », explique Thierry Lecerf, habitant d'Epouville et membre des Verts, « *ont pour danger de renvoyer les polluants qui sont actuellement enterrés* ». En effet, si l'amiante en soi n'est pas dangereuse, les poussières de cette matière, si elles sont inhalées, peuvent provoquer des cancers. D'où l'urgence, pour les Verts - qui admettent ne pas avoir de données précises sur le site d'Evers en terme de quantité et de dangerosité - de dépolluer

l'endroit avant de construire quoi que ce soit.

Trois cents emplois sur la sellette ?

Une lettre qui n'a pas manqué de faire réagir les élus locaux, le maire Gilbert Conan en tête, qui déclarait dimanche dans les colonnes de notre confrère Liberté-Dimanche que « *les risques sont limités. Les résultats de sondages rendent compte de traces infimes d'amiante* », et d'estimer que les écologistes ont largement exagéré l'importance de la pollution.

De son côté, la direction des établissements Evers, qui emploie 300 personnes, a vivement réagi hier. « *Les terrains dont il est question ont été sondés par une société agréée. L'entrepôt n'est absolument pas à l'air libre, il est fermé à clef et ne comporte aucune ouverture. Il n'existe aucune interdiction de stocker de l'amiante* », martèle l'entrepreneur tout en rappelant que les établissements Evers ont depuis leur création en 1930 « *toujours fait le maximum pour respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur* ».

« *Bien qu'aucune norme environnementale n'existe actuellement pour l'amiante, la société Evers se propose d'effectuer des prélèvements d'atmosphère aux quatre points cardinaux de l'entreprise. Nos*

déchets sont enfermés dans un emballage agréé et ensuite envoyés conformément à la réglementation en vigueur dans une décharge agréée ».

Une réaction qui se double d'une menace : « *Pour maintenir et développer une entreprise, il est de toute première importance d'avoir un minimum de considération et de confiance en premier lieu de la part de son personnel, mais aussi de sa commune d'implantation et des différentes assemblées régionales et départementales. Si un certain consensus ne peut se réaliser, mieux vaut arrêter l'entreprise dans les moins mauvaises conditions possibles pour ses salariés* ». Une menace qui pèsera d'autant plus lourd que Claude Evers a été maire d'Epouville pendant 33 ans, jusqu'aux dernières municipales.

Côté administration, les Verts ont alerté la DDE et la DRIRE, et attendent leur avis sur la question. Mais le dossier environnemental se double d'ores et déjà d'un lourd volet économique : maintenir les 300 salariés d'Evers dans leur activité et permettre l'implantation d'une zone commerciale. Le 1^{er} décembre, lors du conseil municipal, la mairie d'Epouville apportera une première réponse en rendant publics les résultats des sondages effectués dans l'entreprise Evers.

B.M.-C.